



RÈGLEMENT

- Les réparations et activités au Répare Café sont effectuées gratuitement par des bénévoles.
- Les réparateurs bénévoles effectuent les réparations selon leurs outils et leur savoir-faire. Les visiteur-euse-s sont invité-e-s à rester auprès des réparateurs afin de profiter de ce savoir-faire.
- Comme les travaux sont faits par des bénévoles, les garanties et la responsabilité civile sont proportionnellement limitées. Ni l'organisation du Répare Café, ni les bénévoles ne peuvent être tenu-e-s pour responsables de dommages éventuels suite aux conseils ou aux instructions de réparation donnés. De même, ni l'organisation du Répare Café, ni les bénévoles ne peuvent être tenus pour responsables de dégâts sur des objets présentés, ou de dommages consécutifs, ou encore de tout autre dommage découlant des activités au Répare Café.
- Une contribution librement choisie est particulièrement appréciée.
- Le matériel neuf utilisé, tel que fils électriques, fiches, fusibles, pièces, fermetures éclair, pièces de rechange, etc., doit être payé séparément.
- Les visiteurs-euse-s apportant des objets à réparer le font à leurs risques.
- Les réparateur-trice-s ne donnent aucune garantie sur les réparations effectuées avec leur aide et ne sont pas responsables d'un éventuel mauvais fonctionnement après leur intervention sur les objets.
- Les réparateurs-trice-s se réservent le droit de ne pas réparer un objet.
- Les réparateurs-trice-s n'ont pas l'obligation de remonter les appareils démontés qui ne peuvent pas être réparés.
- Les visiteur-euse-s du Répare Café sont responsables de l'élimination appropriée des objets irréparables.
- Pour éviter une attente trop longue, un seul objet par personne sera examiné en cas d'affluence. Les visiteur-euse-s feront à nouveau la queue pour un second objet, sauf si ces personnes se sont inscrites à un horaire.